

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

1745, rue Notre-Dame Ouest

Investissements

Près de 520 000 \$

Calendrier

Phase 1 – façades ouest et sud :
de la fin de septembre à la fin de
novembre 2016

Phase 2 - façades est et nord :
printemps 2017

Horaire

Lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h

Entrepreneurs

MGB Associés inc.

Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'OMHM doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'OMHM doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ les joints de brique seront refaits à certains endroits;
- ▶ le plancher des balcons sera refait;
- ▶ le scellant sera refait.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit, poussière et présence d'équipements.
- ▶ De plus, vous n'aurez pas accès à vos balcons à certains moments. **Surveillez les avis à cet effet.**
- ▶ Vous n'aurez pas accès au stationnement à certains moments. **Surveillez les avis à cet effet.**
- ▶ Vous devrez fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



Rencontre d'information du **22 septembre 2016** :

- ▶ À cette rencontre, **10 locataires** étaient présents ainsi que **2 intervenants** de l'arrondissement et du quartier.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ Ils ont manifesté leurs préoccupations concernant les plantations de fleurs et d'arbustes à l'entrée de l'immeuble. L'OMHM a confirmé qu'ils ne devraient pas être endommagés par les travaux. Un résidant a proposé de les protéger, par mesure de précaution.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ préparer votre balcon (voir fiche en annexe);
- ▶ enlever votre antenne satellite;
- ▶ ne pas utiliser le stationnement extérieur;
- ▶ stationner votre auto sur la rue pendant quelques jours, à des moments précis.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.

Surveillez les avis sur la porte de votre logement pour connaître l'heure et la date des travaux sur votre balcon. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Valeria Taranto**,
votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

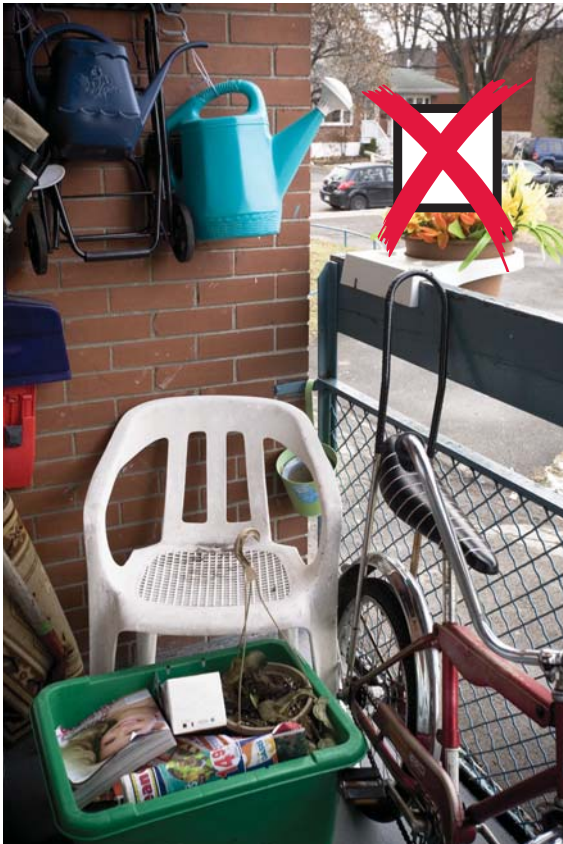
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

